

Loïc Szerdahelyi (dir.) : Quelle égalité pour l'école ?

Bastien Pouy-Bidard

DANS **NOUVELLES QUESTIONS FÉMINISTES** 2025/2 Vol. 44, PAGES 165 À 167
ÉDITIONS **ÉDITIONS ANTIPODES**

ISSN 0248-4951

DOI 10.3917/nqf.442.0165

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2025-2-page-165?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions Antipodes.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Loïc Szerdahelyi (dir.) : *Quelle égalité pour l'école ?*¹

Par Bastien Pouy-Bidard²

En France, les professionnel·les de l'Éducation nationale sont explicitement enjoint·es à promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons³. Mais de quelle égalité s'agit-il ? La politiste Réjane Sénac souligne – dans la préface de cet ouvrage – que, en matière d'égalité, il « ne suffit pas de chercher à savoir “comment” appliquer un principe pur ou idéal, il faut avant tout interroger le sens » de ce principe (p. 9). Loïc Szerdahelyi et les contributrices de *Quelle égalité pour l'école ?* s'emparent de ce questionnement fondamental, paradoxalement peu mobilisé dans l'Hexagone. Deux prismes heuristiques, qui plus est inédits, sont convoqués tout au long du livre : « l'égalité sous conditions »⁴ de la performance de la différence – réelle ou supposée – entre les femmes et les hommes et « l'égalité sans condition »⁵. L'ambition des auteur·ices est ainsi manifeste : mettre ces deux concepts « à l'épreuve » dans le champ de l'éducation et de la formation, pour *in fine* interroger « le sens de l'égalité » à l'école (p. 21).

Dans le premier chapitre, « L'éducation des filles à l'ombre de la mise en mixité du système scolaire (19^e et 20^e siècle) », Geneviève Pezeu, agrégée d'histoire et docteure en sciences de l'éducation, investigate « l'égalité des sexes » (p. 41) à l'aune de l'histoire de l'éducation scolaire des filles. La clarification des termes employés par le·la législateur·ice pour évoquer le regroupement des élèves dans le système éducatif – co-éducation, co-instruction, co-enseignement et/ou gémination – organise la première partie du chapitre et s'avère essentielle : elle contribue à déconstruire l'idée qu'une « éducation à l'égalité » (p. 41) s'opère inéluctablement en contexte de mixité. Tout au long de la proposition, la mise en exergue de « jalons de l'inclusion des filles à l'école » (p. 43) participe de surcroît à identifier l'édification de l'« égalité sous conditions » de la mise en conformité des filles avec les « codes

1. Loïc Szerdahelyi (dir.), 2022, *Quelle égalité pour l'école ?* Paris : L'Harmattan, 210 pages.

2. Bastien Pouy-Bidard est docteur en sciences de l'éducation et de la formation, membre du laboratoire ÉMA de CY Cergy Paris Université. Ses recherches portent sur la place des identités de genre, dont les transidentités, en milieu scolaire.

3. Ministère de l'éducation nationale (25 juillet 2013), Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, *Bulletin officiel de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports*, 30, pp. 81-89.

4. Réjane Sénac, 2015, *L'égalité sous conditions : genre, parité, diversité*, Paris : Presses de Sciences Po.

5. Réjane Sénac, 2019, *L'égalité sans condition*, Paris : Rue de l'échiquier.

de conduites dictés par l'enseignement masculin» (p. 61). L'exercice contribue ainsi à distinguer les traces d'une «égalité sans condition», en particulier lorsque la «coéducation «intégrale»» (p. 46), expérimentée en France à la fin du 19^e siècle, est évoquée. En cela, Geneviève Pezeu participe, en filigrane de son argumentation, à la formalisation d'éléments de réponse à la question - *Quelle égalité pour l'école?* - posée par Loïc Szerdahelyi.

Nicole Mosconi, professeure en sciences de l'éducation décédée en 2021, œuvre également en ce sens. Dans le deuxième chapitre, «Pour une mixité plus égalitaire», elle examine «l'égalité des chances» au prisme de «l'égalité sous conditions de résultats et de comportements conformes aux normes scolaires» (p. 73). Par conséquent, la mobilisation des travaux sur les «idéologies de la Différence» (p. 79) est particulièrement opportune et permet de renseigner le terrain dans lequel s'enracine «l'égalité sous conditions». À cet égard, la proposition de l'autrice s'attache à déconstruire ces «idéologies» fondées sur «l'idée de différences essentielles entre les groupes sociaux qui déterminent les dominé·es comme irréductiblement différent·es, “autres” et déviant·es par rapport aux normes du groupe dominant» (p. 81). Nicole Mosconi évoque alors la mise en œuvre d'une «égalité sans condition» par la «remise en question de tous les systèmes de domination» et la «critique explicite de ces systèmes» (p. 92). Elle vise ainsi l'ambition de cet ouvrage collectif : faire advenir l'«utopie éducative» qu'est «l'égalité sans condition» (p. 30).

Le troisième chapitre, «Les discours sur la “féminisation” de l'enseignement en contexte anglo-saxon : un outil politique contre l'égalité de genre», signé par Marie-Pierre Moreau, professeure en sociologie de l'éducation, se consacre également à l'exercice soumis aux contributeur·ices : décrypter ladite «égalité» en éducation et formation. Dans ce cadre, l'autrice explore les usages du terme «féminisation» dans le champ de l'enseignement, visant (in)distinctement à qualifier une profession de «féminisée», «féminine» et/ou «favorable aux femmes» (p. 101). Sa proposition offre ainsi des éléments de compréhension à l'égard de l'instrumentalisation de la «féminisation», tantôt «désirable» (p. 109), tantôt considérée comme «un mal à combattre» (p. 100). À travers l'examen de la rhétorique profane, Marie-Pierre Moreau éclaire finalement la «diffusion d'un modèle égalitaire sous conditions» (p. 100) de la performance du genre et de sa binarité. Elle participe ainsi à imaginer les «perspectives d'application d'une égalité sans condition», qui sont au cœur de l'ouvrage (p. 26).

Dans le sillage des trois premières contributions, le dernier chapitre, «Errements des politiques éducatives d'égalité franco-suisses», écrit par les professeures en sciences de l'éducation Sigolène Couchot-Schiex et Isabelle Collet, adopte l'entrée des injonctions ministérielles pour identifier les «approximations terminologiques institutionnelles» (p. 142) en matière d'égalité. Les références - au sein des politiques éducatives - aux termes «équité» et «diversité» sont alors examinées par les autrices et mobilisées

pour distinguer «l'égalité sous conditions» en milieu scolaire (p. 141). Sous cet angle, le chapitre invite à rompre avec la «promotion des différences» (p. 144), qui participe à produire (sinon à légitimer) des rapports sociaux inégalitaires. Sigolène Couchot-Schiex et Isabelle Collet envisagent finalement l'horizon d'une «égalité sans condition» par la formation des professionnel·les de l'éducation et la rupture avec l'idée qu'«il n'y aurait d'égaux que dans la singularité, donc dans une altérité absolue» (p. 150).

Pour résumer, les quatre chapitres présentés dans *Quelle égalité pour l'école?* s'efforcent indéniablement d'opérer une mise à l'épreuve, dans le champ de l'éducation et de la formation, des concepts formalisés par Réjane Sénac. À l'issue de ce travail, «l'égalité sous conditions» paraît, en somme, s'inscrire dans le prolongement des productions existantes, tout en apportant un éclairage singulier, éminemment imprégné de la science politique. La mobilisation de «l'égalité sans condition» en éducation est un exercice d'autant plus novateur : il «interroge la finalité avant les moyens» en matière d'égalité (p. 31). De plus, «l'égalité sans condition» enthousiasme indéniablement, en ce qu'elle «refuse de faire du sexe un critère binaire et organisateur des pratiques, dans le but d'éviter le piège de la complémentarité et des assignations de genre qui lui sont associées» (p. 27). Pour autant, force est de reconnaître que ses perspectives – théoriques, mais surtout pratiques – méritent d'être peaufinées : les contributeur·ices l'admettent sans réserve. Dans la conclusion, Marie Duru-Bellat, professeure émérite, évoque certains des «paradoxes» et «tensions» (p. 159) relatifs à l'égalité en éducation et formation, dont la discussion sera fondamentale à l'avenir.

Au bout du compte, l'ouvrage suggère une proposition – mobiliser «l'égalité sous conditions» et «l'égalité sans condition» – fort intéressante. En l'occurrence, outre sa pertinence dans le cadre de la sociologie du genre, elle est à l'évidence heuristique s'agissant des études trans en sociologie de l'éducation. Indirectement, cet ouvrage encourage effectivement à interroger quelle égalité s'opère pour les transidentités en milieu scolaire. La littérature scientifique, en l'état, laisserait penser qu'il s'agit d'une égalité «sous conditions» de la performance de la féminité/masculinité des jeunes trans. En cela, *Quelle égalité pour l'école?* résonne avec divers contextes d'intervention et se démarque indéniablement dans le champ de l'éducation et de la formation. Notamment par les choix théoriques opérés, qui contribuent à explorer l'égalité sous un nouvel angle. La promesse de Loïc Szerdahelyi – «approcher la signification et certaines perspectives d'application d'une égalité sans condition» (p. 26) – est finalement tenue. Reste maintenant à poursuivre une nouvelle ambition : expérimenter, sur le terrain, «l'utopie d'une éducation tournée vers l'égalité sans condition» (p. 31). ■